



Avant propos

Aujourd'hui dans le monde, on estime à 884 millions le nombre de personnes privées d'un accès à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant pas d'assainissement. Ce constat déjà préoccupant s'inscrit dans un contexte où la tension sur l'eau ne cesse de s'accroître : on estime qu'à l'horizon 2030, la moitié de la population de la planète vivra dans des régions souffrant d'une pénurie aiguë en eau. À cela s'ajoute le risque que le 21^{ème} siècle voit se multiplier des conflits entre États autour du partage de la ressource.

Face aux enjeux sur la préservation de la ressource et sur l'accès à l'eau, la communauté internationale s'est donnée comme objectifs de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion d'individus dans le monde qui n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement.

Le défi est de taille et il nécessite la mobilisation de tous. En complément des indispensables dispositifs publics de coopération conduits par les États et agences de coopération multilatérale, les projets et partenariats de coopération portés par les acteurs associatifs et les collectivités sont également reconnus et appréciés. Les acteurs de solidarité internationale de la région Auvergne participent largement à cet effort de mobilisation. En 2010, ils ont ainsi investis près de 900 000 euros pour l'amélioration de ces services de base dans le monde.

CERAPCOOP et le pS-Eau ont souhaité – à travers le guide de la coopération pour l'eau potable et l'assainissement en Auvergne - mettre en lumière les projets portés par les associations, collectivités et établissements scolaires de la région, et valoriser l'expertise déployée en dressant un bilan de la coopération internationale auvergnate dans le domaine de l'eau. Pour cela, un important travail d'enquête a été réalisé sur l'année 2010 auprès de la vingtaine d'acteurs engagés.

L'enjeu est aujourd'hui de rassembler les énergies et de favoriser les complémentarités pour que les actions portées par les acteurs de la région gagnent en efficacité et en cohérence. C'est pourquoi le guide propose également un certain nombre d'outils destinés à appuyer la démarche de celles et ceux qui souhaitent à leur tour se mobiliser.

René ALA, Président du pS-Eau
Raymond-Philippe GARRY, Président de CERAPCOOP





État des lieux 2010 de la coopération « eau et assainissement » en Auvergne

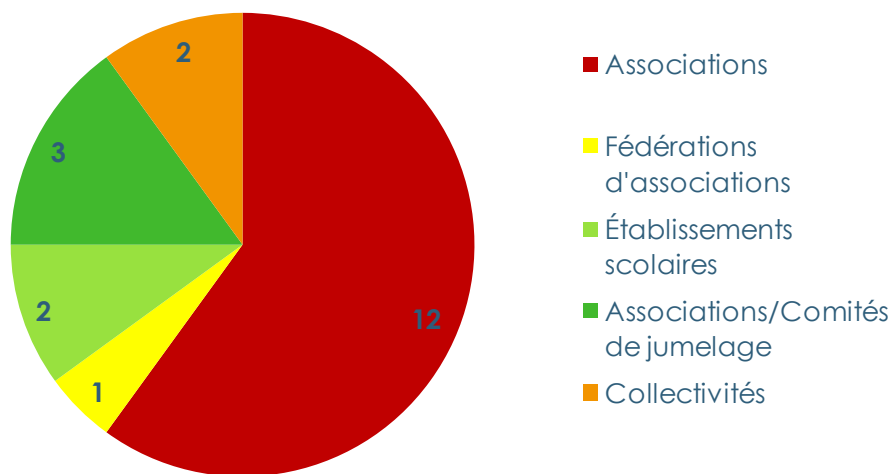
Les acteurs qui s'engagent en Auvergne

L'eau et l'assainissement :

une thématique portée principalement par le secteur associatif

Les structures auvergnates qui agissent sur le terrain pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sont essentiellement des associations. Ceci correspond au paysage de la solidarité internationale auvergnate en général, puisque peu de collectivités du territoire sont engagées en coopération décentralisée. En 2010, 20 acteurs de la région Auvergne étaient engagés sur le terrain, parmi lesquels 16 appartiennent au secteur associatif : 12 associations indépendantes, la Fédération Ensemble qui regroupe plusieurs associations (voir encadré 1, page 4), et 3 comités de jumelage.

Graph 1 : Répartition des porteurs de projet "eau" en 2010 par type de structure



Eau, assainissement et coopération décentralisée en Auvergne

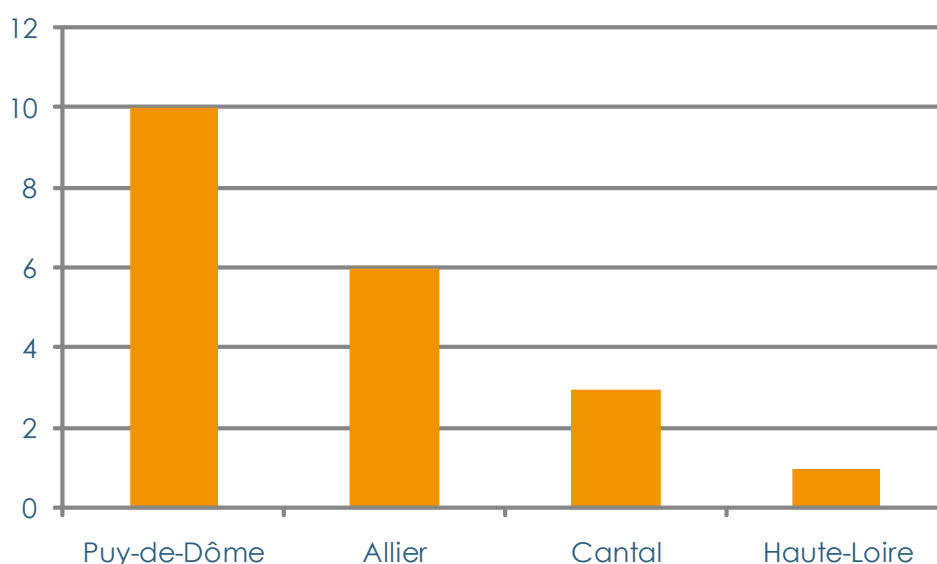
En dehors de la ville de Clermont-Ferrand en coopération décentralisée avec la commune d'Oyem au Gabon (voir encadré 2, page 5), et la ville de Cournon qui apporte son appui technique et financier à l'ONG nationale Cuba Coopération (voir encadré 13, page 19), les collectivités territoriales auvergnates ne sont pas impliquées directement dans des projets d'accès à l'eau et l'assainissement. Leur engagement se fait soit par l'intermédiaire de leur comité de jumelage, soit à travers le soutien financier qu'elles apportent aux acteurs de leur territoire. L'apport financier des collectivités territoriales auvergnates sur des projets eau et assainissement, prélevé sur leur budget général, a représenté 59 800 € en 2010, soit 6,5 % de l'engagement financier total.



Des projets portés majoritairement par des acteurs du Puy-de-Dôme et de l'Allier

Sur les 20 acteurs identifiés en 2010, trois se trouvent dans le Cantal, un seul en Haute-Loire (voir encadré 3, page 5). 80% des acteurs impliqués sont originaires du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Cette proportion est à mettre en parallèle avec la démographie de la région Auvergne, puisque ces deux départements (sur les quatre que compte la région) représentent près des trois-quarts de la population auvergnate. Cependant le dynamisme du département de l'Allier (30% des acteurs impliqués pour un nombre d'habitants qui représente 25% de la population auvergnate) peut également s'expliquer par la politique forte menée par le Conseil général de l'Allier en direction des acteurs de son territoire engagés en solidarité internationale (soutien financier, appui-conseil, valorisation des actions à travers la biennale de la coopération internationale, etc.) Cette observation est d'ailleurs valable pour des thématiques autres que celle de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Graph 2 : Répartition des acteurs impliqués en 2010 par département de la région Auvergne



Encadré 1 :

Fédération Ensemble : vivre et travailler en Pays Dogon

La Fédération *Ensemble* regroupe une trentaine d'associations répartie sur le territoire national, dont 7 en Auvergne ; ce mode de fonctionnement permet de mutualiser les moyens et les énergies pour concevoir et mettre en œuvre des projets d'envergure. C'est le cas en Pays dogon, au Mali, où la fédération vient en appui à 36 communautés villageoises. Dans cette zone semi-désertique, les projets développés par *Ensemble* permettent d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les habitants par la construction ou la réhabilitation de puits et de forages.

L'intérêt de ces projets est de veiller à concilier l'accès à l'eau pour les usages domestiques et pour les usages agricoles : afin de préserver la ressource en eau, les périmètres maraîchers sont équipés de systèmes d'irrigation par "goutte à goutte", qui améliorent les rendements tout en divisant par 4 la consommation d'eau par rapport à un arrosage traditionnel. Il faut pour cela réaliser des forages à grande profondeur (entre 80 et 130 m) et construire des châteaux d'eau qui sont équipés d'une pompe solaire. Les systèmes de goutte à goutte sont ainsi alimentés pendant les 9 mois de la saison sèche, ce qui permet de continuer à cultiver à cette période où les puits traditionnels tarissent. En 2010, *Ensemble* a consacré plus de 60 000 € à ce type d'actions qui ont concerné environ 5 000 bénéficiaires.



Encadré 2 :

Ville de Clermont-Ferrand : de l'eau dans les quartiers défavorisés d'Oyem

Depuis 2006, la ville de Clermont-Ferrand apporte un appui institutionnel et logistique à la commune d'Oyem au Gabon pour qu'elle puisse équiper les quartiers les plus défavorisés de réseaux d'adduction d'eau et installer des bornes-fontaines.

Cette action menée dans un cadre plus global d'amélioration des conditions sanitaires (notamment par l'amélioration de la gestion des déchets) a permis à plus de 7500 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau.



Encadré 3 :

Une Goutte d'Aigue : améliorer les conditions de vie des nomades du Sud marocain



L'association *Une Goutte d'Aigue* vient en appui aux populations nomades de 3 villages de la province d'Errachidia au Maroc pour qu'elles équipent leur point d'eau (puits et forage) d'un système de pompage solaire ; l'accès à l'eau, ainsi facilité, permet non seulement d'assurer les besoins domestiques, mais également d'irriguer des parcelles destinées à la culture de plantes aromatiques.

Ce travail se fait en partenariat avec l'association locale Igharman et s'est poursuivi en 2011. À noter qu'*Une Goutte d'Aigue* a bénéficié jusqu'en 2008 de l'appui technique et financier du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, l'un des premiers syndicats des eaux auvergnats à avoir appliqué la loi Oudin.



Panorama des projets

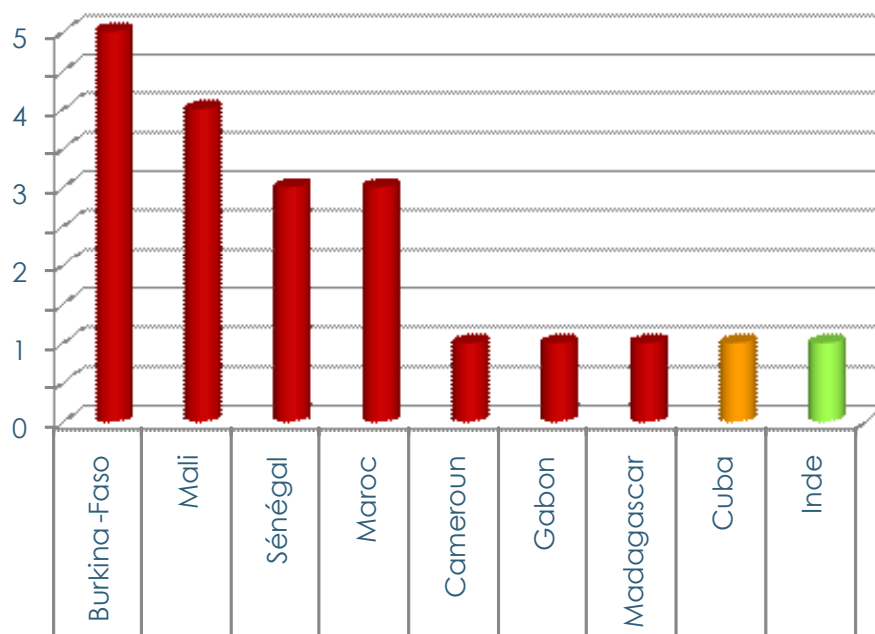
Des actions menées principalement en Afrique subsaharienne francophone



À l'exception des actions soutenues à Cuba et en Inde (voir encadré 5, page 9), tous les projets se situent en Afrique, soit 90 % des projets. Le chiffre atteint 98,61 % si l'on considère les financements engagés sur le continent africain par rapport à la totalité des financements. 75 % des actions et 95,57 % des financements concernent plus précisément l'Afrique subsaharienne francophone. Avec 5 projets portés en 2010 dans ce pays, le Burkina-Faso est le pays où les acteurs auvergnats sont le plus présents, pour la plupart d'entre eux sur des actions d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable en milieu rural (voir encadré 4,

page 8). En termes de zones d'intervention, le paysage de la solidarité « eau » en Auvergne est finalement assez proche de ce que l'on observe au niveau national.

Graph 3 : Répartition des actions par pays d'intervention



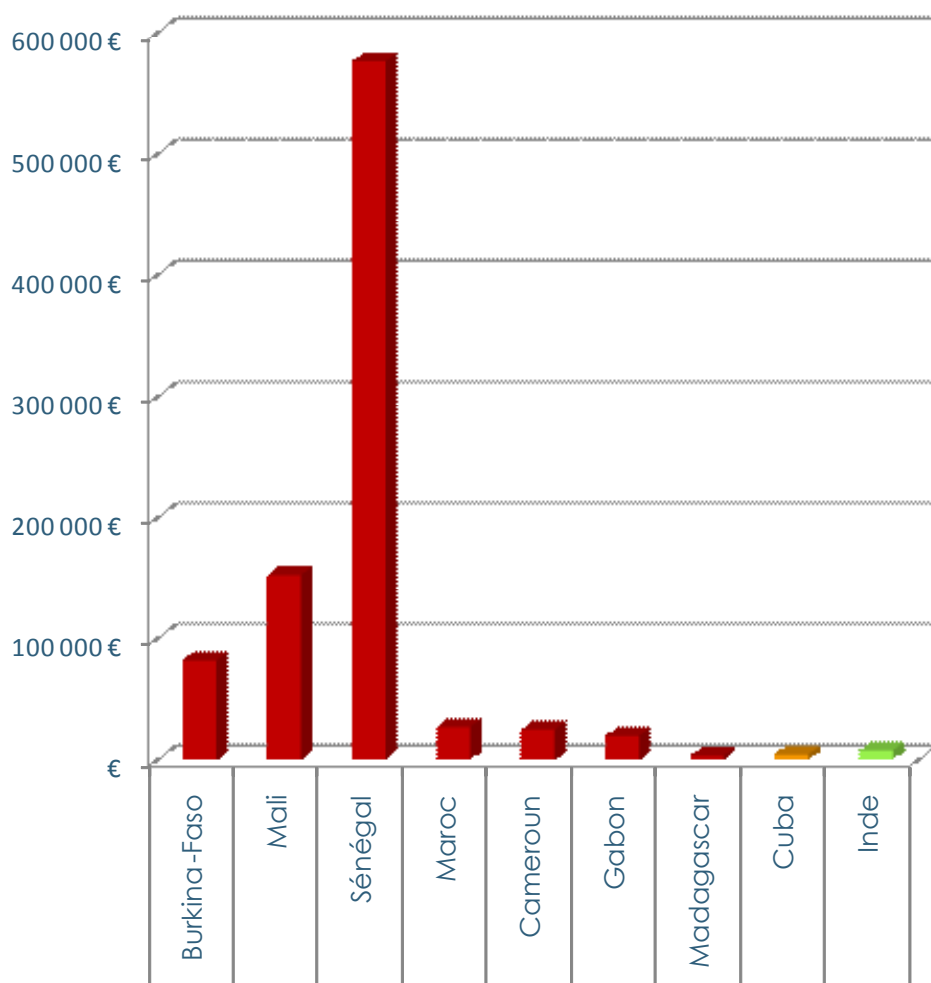
Afrique



Si l'on considère les zones d'intervention en fonction des montants financiers qui y sont engagés, le Sénégal arrive largement en tête. Il se trouve qu'en 2010, les deux projets les plus ambitieux portés par des acteurs auvergnats se situaient dans ce pays pour un montant cumulé de 576 258 € (voir encadré 6, page 9 et encadré 7, pages 10 et 11).



Graph 4 : Répartition des financements par pays d'intervention



Afrique



Encadré 4 :

H2O, Ouest Allier Burkina-Faso, Comité Cantalien pour la Solidarité Internationale : améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales au Burkina-Faso

Que ce soit sur les communes du département de Satiri dans la province du Houet pour le Comité Cantalien pour la Solidarité Internationale (CCSI), sur la commune de Méguet dans la province du Ganzourgou pour l'association Ouest Allier Burkina-Faso, ou sur 4 communes de la Région Centre-Ouest pour l'association H2O, l'objectif des projets est le même : améliorer les conditions sanitaires des populations de ces zones rurales, en assurant une desserte de proximité en eau saine et en quantité suffisante et en renforçant les connaissances en matière d'hygiène.

Le CCSI s'est engagé dans cette voie dès 1997, en concevant en partenariat avec la Direction Régionale de la Santé et la Direction régionale de l'Hydraulique des Hauts-Bassins un vaste projet de réhabilitation des puits traditionnels (aménagement de margelles et amélioration du système d'exhaure), complété par un programme d'accès à l'assainissement ; en 2010, 40 puits ont ainsi été réaménagés et 30 latrines familiales ont été construites. Depuis le début du projet, ces réalisations sont systématiquement accompagnées d'un programme d'éducation à l'hygiène dans les écoles.

De son côté, avec l'appui de Ouest Allier Burkina-Faso, la commune de Méguet s'est dotée de 4 forages neufs, qui viennent compléter les équipements construits ou réhabilités les années précédentes.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la commune de Désertines dans l'Allier ont apporté une part des financements.

L'association H2O, quant à elle, a privilégié l'amélioration de l'accès à l'eau dans les établissements publics des communes aidées : 3 forages ont ainsi été réhabilités dans un centre de santé, une école, un collège/lycée, et un nouveau forage créé dans un quartier à Tô.

Le programme d'équipement en infrastructures est complété par un programme d'éducation à l'hygiène visant un public très large, au-delà des bénéficiaires des nouveaux points d'eau : une équipe d'animateurs sillonne la région avec du matériel de vidéo-projection et proposent des séances de sensibilisation aux risques sanitaires dans les écoles et les villages. Le projet s'est poursuivi en 2011 avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



Encadré 5 :

Auvergne Mainpat Tibet : de l'eau potable dans un camp de réfugiés tibétains en Inde

La question de l'accès à l'eau était devenue cruciale pour les réfugiés tibétains installés depuis plusieurs années dans les 7 camps de Mainpat, dans l'État du Chhattisgarh à l'Est de l'Inde. En 2010, l'association *Auvergne Mainpat Tibet* a réuni les fonds nécessaires pour construire un réseau d'adduction d'eau dans le camp n° 3. Pour cela un forage neuf équipé d'une pompe a été aménagé qui alimente le château d'eau existant. 40 habitations, soit 220 personnes, sont désormais raccordées au réseau et chaque habitation a été équipée d'un filtre garantissant la potabilité de l'eau.



Encadré 6 :

Vivre en Brousse : "De l'eau pour tous" au Sénégal

"De l'eau pour tous" : c'est ainsi que l'association *Vivre en Brousse* a choisi d'intituler le projet qu'elle mène au Sénégal dans 10 villages de la communauté rurale de Sandiara, dans la région de Thiès. L'objectif est de disposer de suffisamment d'eau pour satisfaire les besoins des populations et du bétail tout en développant des activités génératrices de revenus. Il s'agit donc de réhabiliter 4 forages et de renforcer les ouvrages hydrauliques (6 forages nouveaux et 10 châteaux d'eau), de construire dans chaque village un réseau d'adduction d'eau et de bornes-fontaines pour la consommation des ménages, d'équiper les villages d'abreuvoirs pour le bétail et d'aménager des périmètres maraîchers irrigués. Ces axes d'intervention sont soutenus par un important volet de renforcement des capacités et des compétences des populations locales. Le projet, débuté en 2009 et prévu sur 3 ans pour un budget total de 850 000 €, doit bénéficier à terme à environ 15 000 personnes et 3 500 têtes de bétail. 250 000 € ont été investis en 2010, avec – entre autres – l'appui financier de l'Agence Française de Développement (147 000 €), et de deux syndicats des eaux locaux – le SIAEP Sioule et Morge (20 000 €) et le SIAEP Basse-Limagne (10 000 €) – en application de la loi Oudin.



Encadré 7 :

Teraanga : eau et assainissement pour les habitants de Nguekokh au Sénégal

L'association *Teraanga* est le comité de jumelage des communes de Brugheas, St-Yorre et le Donjon dans l'Allier, qui a fêté en 2010 ses dix ans de coopération avec la commune de Nguekokh dans la région de Thiès (district de M'Bour) au Sénégal.

Dix années de travail en commun qui ont permis de tisser les liens de confiance nécessaires pour se lancer dans un projet dont le budget dépassait largement celui des actions menées jusqu'alors. Mais la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les 23 000 habitants de Nguekokh était devenue trop préoccupante, en raison de la vétusté et du sous-dimensionnement des installations de la commune.

La première phase de travaux a débuté en 2010 avec la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau existant et se poursuit depuis 2011 pour permettre l'extension du réseau et la mise en place d'infrastructures d'assainissement (eaux usées et excréta humains). Les Nguekokhois pourront ainsi s'approvisionner en eau directement par des branchements domiciliaires ou aux bornes-fontaines installées dans les quartiers.



Une Association des Usagers du Forage (ASUFOR) a vu le jour pour assurer la gestion du service et un programme d'éducation à l'hygiène est dispensé par les animateurs du CREPA Sénégal, afin de renforcer l'impact du projet sur le plan sanitaire auprès des populations. Plus de 320 000 € ont été investis sur le projet en 2010, dont 100 000 € de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 80 000 € du Fonds Eau du Grand-Lyon, 9 000 € du Conseil général de l'Allier et 8 500 € de syndicats des eaux locaux (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier, SIAEP Beaumont-Ceyrat-Saint-Genès-Champanelle, SIVOM Vallée du Sichon et SIVOM Rive Gauche du Cher).

La mutualisation des moyens et des compétences est d'ailleurs sans aucun doute l'une des clés de la réussite du projet : le comité de jumelage Teraanga a su mobiliser de nombreux partenaires autour de cette action, dont le Conseil général de l'Allier, qui a signé en 2010 une convention de coopération avec la commune de Nguekokh et la commune de Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée, qui s'associe également au projet depuis 2011.

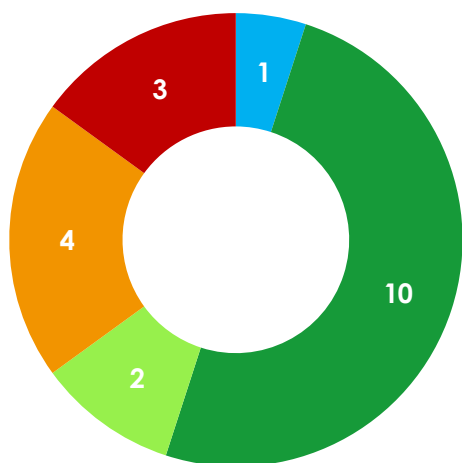


Panorama des projets (suite)

Des projets qui privilégient l'accès à l'eau

85 % des projets menés comportent un volet accès à l'eau et la moitié vise l'amélioration des conditions d'accès à l'eau uniquement. La question de l'accès à l'assainissement est en effet souvent jugée moins prioritaire. Cependant, on voit émerger un certain nombre de projets qui développent une approche plus globale de l'accès à l'eau, en prenant en compte la question de la préservation de la ressource et celle de l'impact sanitaire. Ainsi, plus d'un tiers des projets comportent deux volets couplant l'accès à l'eau, à l'assainissement ou à l'irrigation. En 2010, 2 projets ont concerné uniquement l'amélioration de l'assainissement (voir encadré 8, page 14) et un seul projet s'est focalisé sur le renforcement des capacités, celui porté par le lycée de Mauriac dans le Cantal (voir encadré 9, page 14). Ceci ne signifie pas que cet aspect est oublié dans les autres actions étudiées : la grande majorité des projets prévoient des dispositifs d'accompagnement et de formation des bénéficiaires pour prendre en charge la gestion des services créés.

Graph 5 : Répartition par type d'actions mises en œuvre en 2010



- Renforcement des capacités
- Accès à l'eau
- Accès à l'assainissement
- Accès à l'eau et à l'assainissement
- Accès à l'eau et irrigation



Des réalisations adaptées au contexte local

Sur le plan technique, les projets menés en 2010 présentent une grande variété dans le choix des équipements destinés à améliorer l'accès à l'eau. Cela correspond à la diversité des situations rencontrées. Les porteurs de projets privilégient les points d'eau isolés (puits, forages équipés de pompes solaires, manuelles ou à pieds) lorsqu'ils travaillent en milieu rural auprès de petites communautés villageoises. Des réseaux d'adduction d'eau peuvent être construits sur des zones où la population est plus concentrée ; l'alimentation peut alors se faire par des bornes-fontaines publiques ou par des branchements domiciliaires. Lorsque les points d'eau existent mais ne fonctionnent plus, il est parfois préférable de les réhabiliter, quitte à mettre l'accent sur la formation de comité de gestion des points d'eau et de techniciens susceptibles d'assurer les réparations courantes. Le choix des systèmes de pompage va dépendre des habitudes locales, des pièces de rechange disponibles sur place, des capacités de paiement des bénéficiaires, etc. Sur le même projet, on peut donc avoir recours à différentes techniques en fonction de la répartition et des besoins de la population, de la nature des sols et de la qualité de l'eau, des habitudes et de la culture locale, etc. De nombreux critères doivent être pris en compte, qui rappellent qu'avant de se lancer dans la construction d'équipement, il est indispensable de réaliser un état des lieux très précis de la situation locale. Les projets soutenus par le Comité de jumelage Yzeure-Kafountine au Sénégal et par le lycée Théodore de Banville au Mali illustrent parfaitement ce propos (voir encadré 10, page 15).





Encadré 8 :

Song Taaba et Enfance Soleil Madagascar : des latrines dans les lieux publics

Song Taaba est l'association des étudiants en médecine de Clermont-Ferrand ; est-ce parce qu'ils sont particulièrement sensibilisés aux questions du risque sanitaire lié à un manque d'assainissement, toujours-est-il que c'est sur cette question qu'ils ont choisi de travailler en 2010 avec les habitants de la commune de Zonsé au Burkina-Faso. L'association *Enfance Soleil Madagascar* a, quant à elle, poursuivi en 2010 le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement entamé l'année précédente dans l'école primaire de Foulpointe. Dans les deux cas, il s'est agi en 2010 d'équiper en latrines des lieux publics (marché, centre de nutrition pour Song Taaba ; école pour *Enfance Soleil Madagascar*), des projets de petite dimension à la mesure des moyens des deux structures, et qui s'inscrivent dans un contexte où l'accès à l'eau était déjà solutionné. La sensibilisation aux règles d'hygiène et l'organisation de l'entretien des équipements n'a pas pour autant été oubliée.

Encadré 9 :

Lycée de Mauriac : renforcement des capacités au Burkina-Faso

Initiée en 2006, la collaboration entre le lycée de Mauriac dans le Cantal, la région de Koudougou et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) au Burkina-Faso, avait pour objectif principal de doter les services burkinabés de techniciens compétents dans la maintenance des installations hydrauliques et le traitement et la gestion des eaux potables et usées. Entre 2007 et 2009, le lycée de Mauriac a ainsi accueilli 4 étudiants burkinabés en formation "Métiers de l'eau", pour les préparer à un niveau de technicien. Les périodes de stage se sont organisées entre les syndicats des eaux de la région de Mauriac et l'ONEA, au Burkina-Faso. De plus, le projet de coopération a permis que de jeunes étudiants français du lycée puissent effectuer leur stage au Burkina-Faso, au sein des services de l'ONEA, permettant un véritable échange entre étudiants de Koudougou et du Cantal. Pour l'année scolaire 2009-2010, le projet s'est étendu à la formation continue en appuyant la création d'un centre de formation aux métiers de l'eau sur place au Burkina-Faso ; le lycée de Mauriac a donc reçu en formation les futurs formateurs de ce centre. Après 4 années de collaboration, soutenue en particulier par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le syndicat des eaux de Mauriac, le projet est actuellement en phase d'évaluation, afin de définir de nouvelles orientations.



Encadré 10 :

Comité de jumelage Coopération Yzeure Kafountine et Lycée Théodore de Banville : adapter sa stratégie au contexte local

La question de l'accès à l'eau se pose depuis de nombreuses années dans certains villages de la communauté rurale de Kafountine dans la région de Ziguinchor au Sénégal ; lors de son dernier projet, le comité de jumelage d'Yzeure dans l'Allier a tenté à plusieurs reprises d'y apporter une solution en aidant les villageois à mettre en œuvre un forage ; malheureusement, l'eau est devenue rapidement impropre à la consommation en raison de la forte salinité des sols. Puisque l'eau du sous-sol était inexploitable, pourquoi ne pas recueillir l'eau du ciel ? Et puisque les moyens du comité de jumelage ne lui permettaient pas de solutionner seul le problème de l'eau, pourquoi ne pas s'associer à un partenaire plus important ?

C'est ainsi que depuis 2009, Yzeure-Kafountine apporte sa participation financière à l'ONG *Enda Tiers-Monde* qui met en œuvre un programme d'accès à l'eau à Kafountine, en équipant les villages de citernes de récupération des eaux de pluie.



Autre contexte, autre solution : Le Club de solidarité du Lycée Banville de Moulins travaille au Nord-Mali sur la commune d'Andéramboukane, dans la région de Gao. Le manque d'accès à l'eau est un problème récurrent dans cette zone de très faible pluviométrie. En outre, les points d'eau doivent être partagés entre populations sédentarisées et éleveurs nomades, ce qui peut créer des conflits d'usage. Alors que le puits n'est pas réputé pour être l'ouvrage le plus performant s'agissant de garantir la potabilité de l'eau, il est pourtant la solution la plus pertinente dans ce contexte précis : fermé et entouré de murets, il offre une eau de meilleure qualité que celle des puisards traditionnels ; et surtout, le débit est suffisamment important pour pouvoir abreuver les troupeaux. Le choix d'équiper le village d'Adabardabar d'un puits à grand diamètre correspond d'ailleurs au souhait de la population locale, relayé par l'ONG GARI, partenaire du projet.



Panorama des projets (suite)

Les femmes et les filles premières bénéficiaires des projets

Les actions menées autour de l'eau et de l'assainissement visent de manière générale l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population sur la zone d'intervention. Disposer d'eau de qualité et en quantité suffisante et vivre dans de meilleures conditions d'hygiène bénéficie à tous, notamment en termes de santé. Cependant il est indéniable qu'un projet d'accès à l'eau a des répercussions particulières auprès de certains groupes de personnes, en premier lieu les femmes et les filles, traditionnellement chargées de la corvée d'eau. Lorsqu'il faut consacrer plusieurs heures par jour pour aller s'approvisionner, c'est autant de temps que l'on ne peut consacrer à d'autres activités, notamment génératrices de revenus pour les femmes ou scolaires pour les filles. Améliorer l'accès à l'eau impacte durablement la vie de cette catégorie de population et la prise en compte du genre dans de tels projets est indispensable pour en envisager les conséquences sur le long terme. C'est ce qu'a très bien compris l'association AUNOCA-DEV, qui travaille principalement sur la scolarisation des filles dans le Nord-Cameroun (voir encadré 11, page 18).



Le souci de pérenniser les actions

La majorité des acteurs sont conscients que la création ou la réhabilitation d'ouvrages ne suffisent pas à améliorer durablement l'accès à l'eau et l'assainissement, mais des progrès restent à faire pour systématiser les actions d'accompagnement visant à pérenniser les résultats des projets.

Sur le plan sanitaire, il est essentiel de prévoir un programme d'éducation aux règles d'hygiène élémentaires si l'on veut effectivement observer une diminution des cas de maladies liées à l'eau ; les actions de sensibilisation portent sur l'entretien des points d'eau et des latrines, les modes de transport et de stockage de l'eau, le lavage des mains, etc.

En termes d'organisation et de recouvrement des coûts, les bénéficiaires doivent acquérir l'autonomie nécessaire à la bonne gestion des infrastructures ; la plupart des projets étudiés prévoient la mise en place de comités de gestion, chargés de percevoir les cotisations des usagers et d'organiser l'entretien des équipements. Encore faut-il que ces comités soient représentatifs de la population et formés pour exercer leurs responsabilités. Mettre en place un service payant ne va pas de soi pour des personnes qui s'approvisionnaient gratuitement aux points d'eau traditionnels, malgré les distances à parcourir et la mauvaise qualité de l'eau ; pourtant l'expérience montre que la gratuité est rarement gage de pérennité. Au contraire, un service payant permet de faire face en cas de panne ou de rémunérer un fontainier ou un agent d'entretien, etc.

Sur le plan technique enfin, il est indispensable d'assurer au minimum la continuité du service : une rupture trop longue oblige les populations à se réapprovisionner aux points d'eau traditionnels, avec les conséquences que cela peut avoir sur les plans sanitaires, sociaux ou économiques. La présence sur place d'au moins une personne formée pour assurer les réparations courantes, la disponibilité des pièces de rechange et la capacité financière pour faire appel à une entreprise en cas de panne importante sont nécessaires pour garantir un service de qualité. L'association *Une goutte d'eau pour l'Afrique*, engagée depuis 27 ans au Mali, a placé cette réflexion au cœur de son action (voir encadré 12, page 18).



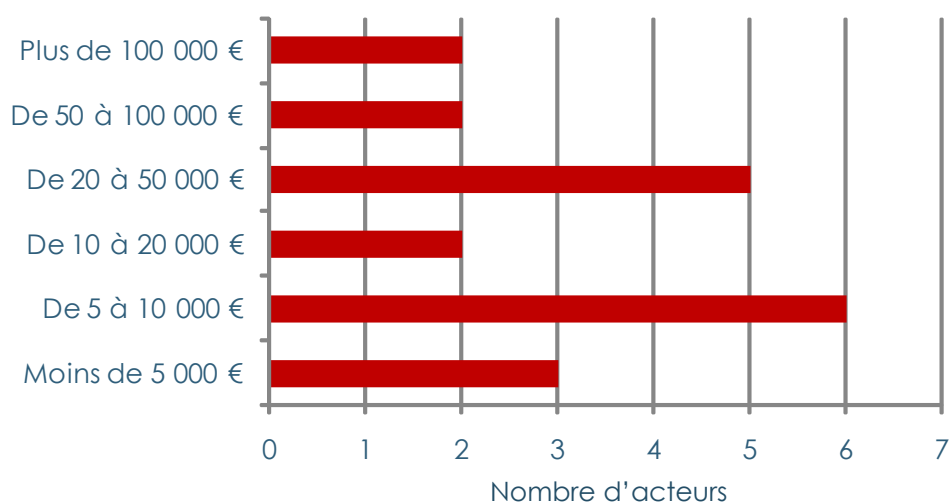
Quelques actions d'envergure pour de nombreux micro-projets

Le montant moyen engagé en 2010 par des acteurs auvergnats est de 44 994,25 €, mais ce chiffre est peu représentatif de la réalité car il existe une grande disparité entre les acteurs ; en effet, si l'on considère uniquement les 17 acteurs qui ont investi moins de 60 000 € (dimension d'un micro-projet), le montant moyen n'atteint plus que 15 196 €. En matière d'eau et d'assainissement, à moins de travailler à une très petite échelle (une école, un dispensaire, etc.), il est difficile de réaliser un projet sans un minimum d'investissement, en raison du coût des infrastructures. D'ailleurs sur les 3 projets pour lesquels des acteurs ont investi moins de 5 000 € en 2010, on retrouve le projet de l'association *Enfance Soleil Madagascar*, qui travaille au niveau d'une école (voir encadré 8, page 14) et deux projets pour lesquels le montant investi est bien en deçà du budget réel du projet puisqu'il s'agit d'une participation financière à des actions portées par des ONG nationales : c'est le cas pour le comité de jumelage Yzeure-Kafountine (voir encadré 10, page 15) ; c'est également le cas pour la ville de Cournon, qui soutient l'association *Cuba Coopération* (voir encadré 13, page 19).

Pour les 18 projets intégralement portés par des acteurs auvergnats, le budget moyen en 2010 s'élève à 49 577 €. Il n'est plus que de 16 722 € pour les 15 projets dont le budget est inférieur à 60 000 €, et de 6 501 € pour les 7 projets dont le budget est inférieur à 10 000 €.



Graph 6 : Répartition des acteurs selon les montants qu'ils ont engagés en 2010



Encadré 11 :

AUNOCA-DEV : eau et assainissement pour favoriser la scolarisation des filles

L'association *Auvergne Nord Cameroun Développement (AUNOCA-DEV)*, qui œuvre à l'extrême Nord du Cameroun, dans l'arrondissement de Méri, a observé que le manque d'accès à l'eau potable et l'absence de latrines dans les écoles représentaient un frein à la scolarisation des filles. C'est pourquoi, outre la mise en place de parrainages et de bourses d'études, et la fourniture de livres et matériels scolaires, il a paru nécessaire d'installer des points d'eau à proximité des écoles et de les équiper en latrines.



Le choix s'est porté sur des latrines à compost, afin de compléter le projet par un volet préservation et amélioration de l'environnement, qui comprend également la création de jardins potagers et la plantation d'arbres fruitiers. Le projet dans son ensemble concerne 17 écoles, soit 6 000 écoliers et représente un budget total de 88 000 € sur 3 ans (il a débuté en 2009) ; AUNOCADEV y a consacré 25 000 € en 2010, dont 13 000 € apportés par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Encadré 12 :

Une goutte d'eau pour l'Afrique : un atelier/magasin et une équipe de techniciens pour un service en continu

La zone d'intervention d'*Une Goutte d'eau pour l'Afrique* est située au Mali dans la région de Koulikoro à 80 Km au Sud de Bamako, sur une étendue d'environ 3 200 Km². Son action a débuté en 1984 avec le soutien du Lions Clubs International, suite aux grandes sécheresses qui ont affecté l'ensemble de la sous-région. En 26 ans, 144 forages profonds équipés de pompes manuelles ont été implantés dans 90 villages, pour une population de 70 000 personnes environ. Dès l'origine, l'association s'est appuyée sur le Centre de Formation d'Animatrices Rurales (CFAR) d'Ouesselbouougou qui propose des stages éducatifs où les femmes des villages environnants viennent en volontaires apprendre les rudiments de puériculture, d'économie domestique, d'hygiène, toute chose utile à la vie quotidienne, l'objectif final étant qu'elles transmettent leurs acquis pédagogiques au plus grand nombre d'entre elles, dans leur village respectif. Cet organisme s'est rapidement avéré un précieux auxiliaire pour la concrétisation de l'action de l'association : il gère en particulier la liste d'attente des villages qui demandent l'implantation d'un forage. Depuis 2001, il abrite un atelier/magasin constitué en coopérative, qui fournit au coût le plus faible des pièces de rechange pour tous les modèles de pompes qui équipent les forages de la zone ; la partie atelier est gérée par une équipe de techniciens, agents du CFAR, capables d'assurer les réparations d'une pompe ou son montage sur un forage neuf. *Une Goutte d'eau pour l'Afrique* continue ainsi chaque année d'implanter de nouveaux forages avec l'assurance de voir son action pérennisée. En 2010, 52 000 € ont été investis dans la réalisation de 4 nouveaux forages, avec le soutien du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour 25 000 € et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 20 000 €.



Encadré 13 :

Ville de Cournon-d'Auvergne : de l'eau potable à Santa Isabel de las Lajas en partenariat avec Cuba Coopération

Depuis 5 ans, la municipalité de Cournon-d'Auvergne, adhérente de l'association nationale Cuba Coopération, suit avec attention la mise en place d'un réseau d'eau potable sur la commune de Santa Isabel de las Lajas (province de Cienfuegos) à Cuba. En soutenant un opérateur impliqué dans un projet à l'échelle d'une province, Cournon-d'Auvergne s'est assurée que sa participation (5 000 € en 2009 et 3 000 € en 2010 complétés par 1 500 € provenant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val d'Auzon), même modeste au regard de la dimension globale du projet, serait utilisée à bon escient. À Cuba, de nombreux foyers des communes rurales de la province de Cienfuegos possèdent des puits individuels avec système de pompage. Cependant l'eau est souvent impropre à la consommation en raison de la proximité de fosses septiques défectueuses et de la vétusté des systèmes d'assainissement. Des organisations locales, internationales, Cuba Coopération et l'État Cubain ont mis en place un vaste projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur ces communes, coordonné par le Programme de Développement Humain Local (PDHL) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). À Santa Isabel de las Lajas, la contribution financière de la ville de Cournon-d'Auvergne a permis dans un premier temps d'améliorer le fonctionnement de la petite station de pompage et chloration du "Barrio Nuevo", construite par le PDHL et Cuba Coopération. En 2010, c'est le "Barrio Historico" qui s'est vu doté d'un réseau d'adduction, ce qui permet aujourd'hui



à plus de 600 familles de disposer d'eau potable au robinet. À noter que sur ce projet, le volet renforcement des capacités est assuré par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), qui forme des techniciens cubains et fournit une partie du matériel.

Les financements

Des financements essentiellement d'origine publique

Sur la totalité des fonds engagés en 2010 (près de 900 000 €), plus de la moitié (53 %) est d'origine publique (syndicats des eaux, collectivités, Agences de l'eau, MAEE, AFD, dispositifs jeunes), et cela sans tenir compte des financements d'origine mixte publique/privée. Les participations au titre de la loi Oudin représentent plus de 28% des financements globaux. Cependant si l'on prend en compte l'engagement des seuls syndicats des eaux de la région Auvergne (hors Agences de l'eau et Syndicat des Eaux d'Ile-de-France), ils ne représentent plus que 5,6 % du total ; quant aux collectivités territoriales auvergnates, leur participation s'élève à 6,5% du total, ce qui montre que le potentiel de mobilisation reste important au niveau local en matière de coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement.

À noter que sur l'ensemble des projets, la participation locale (celle des "bénéficiaires") représente plus de 12% des fonds engagés et montre l'implication des populations et autorités locales dans la conduite des projets. De son côté, la participation des porteurs de projets auvergnats en fonds propres représente 8% du total, sommes pour l'essentiel collectées à l'occasion de manifestations organisées en région, ce qui traduit la capacité d'animation et de mobilisation des acteurs de solidarité internationale sur le territoire régional.

Graph 7 : Répartition des financements engagés en 2010 par type de bailleurs de fonds

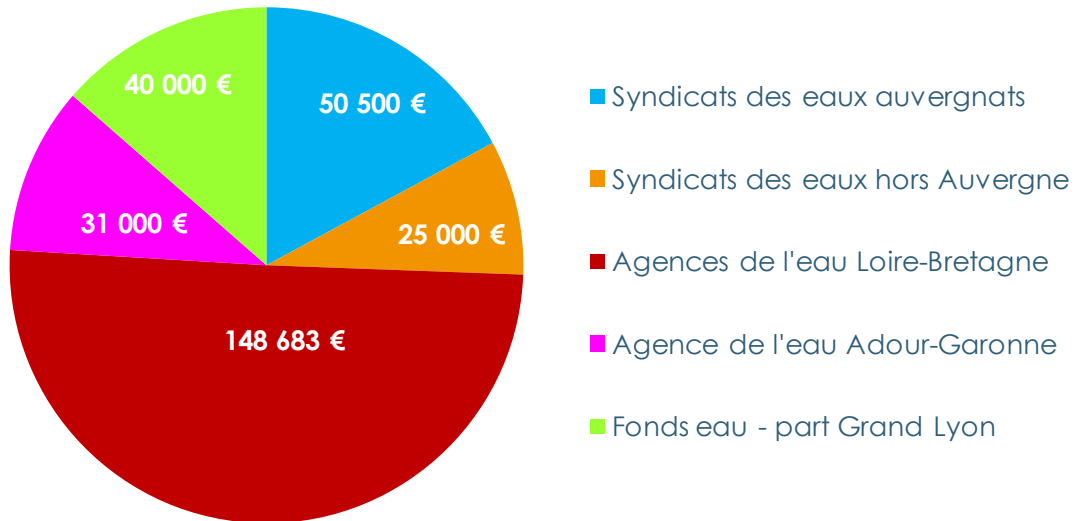
Origine des financements en 2010		
Syndicats des eaux	75 500 €	8,4 %
Collectivités	59 800 €	6,5 %
Agences de l'eau	179 683 €	20 %
AFD + MAEE	157 270 €	17,5 %
Fonds publics/privés	110 000 €	12,2 %
Fonds privés	34 392 €	3,8 %
Participation locale	110 285 €	12,3 %
Dispositifs jeunes	4 200 €	0,5 %
Fonds propres	76 199 €	8,5 %
Origine non précisée	92 556 €	10,3%



L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, principal bailleur "Loi Oudin"

Plus d'un projet sur trois a reçu un soutien financier d'une Agence de l'eau (Loire-Bretagne ou Adour-Garonne). À elle seule, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne participe à un projet sur 4, et ses contributions représentent la moitié des financements obtenus dans le cadre de l'application de la loi Oudin.

Graph 8 : Répartition des financements "loi Oudin" engagés en 2010 par type de bailleur



Encadré 14 :

Comité de jumelage Avermes-M'Kam Tolba et Électriciens Sans Frontières : la loi Oudin pour soutenir des actions au Maroc

La commune d'Avermes dans l'Allier s'est jumelée en 2007 avec la commune rurale de M'Kam Tolba, dans la province de Khemisset au Maroc ; le comité de jumelage s'est immédiatement attelé à la question de l'accès à l'eau, mais comme il fallait prioriser les actions, ce sont les 3 écoles qui ont été ciblées pour la mise en œuvre d'un projet d'équipement en points d'eau (construction de puits ou raccordement au réseau d'alimentation existant) et de réhabilitation des sanitaires, couplé à un programme de sensibilisation à l'hygiène et à la protection de la ressource. Le projet, d'un budget total de 23 562 € et prévu sur 2 ans, a vu sa première phase se terminer en 2010 ; outre les soutiens de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil général de l'Allier, il a bénéficié de subventions du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier et du SIAEP Rive-droite Allier (1000 € chacun en 2010).

Les représentants d'Électriciens Sans Frontières (ESF) en Auvergne travaillent également au Maroc, sur la commune de Snada dans la province d'Al Hoceima. Eux, ont ciblé la population des douars ruraux isolés (une soixantaine de familles soit environ 360 habitants) pour les aider à améliorer leurs conditions de vie, notamment sur le plan sanitaire. Un réseau d'adduction d'eau a été construit, qui dessert les habitations ainsi que l'école et le dispensaire. Un jeune technicien a été formé pour être en mesure d'assurer l'entretien courant et les interventions de première urgence. Le projet, débuté en 2009, s'est terminé en 2010 et a représenté un investissement total de 27 000 € ; sur la deuxième année, outre l'apport de 5 000 € d'ESF, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a contribué à hauteur de 5 000 € et le SIAEP Beaumont-Ceyrat-St-Genès-Champanelle à hauteur de 2 000 €.





Répertoires

Répertoire des acteurs de la région Auvergne ayant travaillé sur le thème de l'accès à l'eau et à l'assainissement (années 2010 et précédentes)

Allier

Association Ouest Allier Burkina-Faso

Mairie de Désertines
Rue Joliot-Curie
03630 DESERTINES
Contact : Michel GERVAIS - Président
Tél. : 04 70 07 55 64
E-mail : michel_gervais_03@hotmail.com
Accès à l'eau – Burkina-Faso – *Voir encadré 4*

Comité de jumelage Avermes M'Kam Tolba

Mairie d'Avermes
Place Claude-Wormser
03000 AVERMES
Contact : André BAUDREZ - Président
Tél. : 04 70 44 68 25
E-mail : minii.andre@orange.fr
Site Internet : www.ville-avermes.fr
Accès à l'eau, assainissement – Maroc – *Voir encadré 14*

Comité de jumelage Coopération Yzeure-Kafontaine

Mairie
Place Jules-Ferry
03403 YZEURE
Contact : Michèle DENIS - Présidente
Tél. : 06 12 90 04 78
E-mail : michele.denis03@wanadoo.fr
Accès à l'eau – Sénégal – *Voir encadré 10*

Enfance Soleil Madagascar

4 place de l'église
03500 CHATEL-DE-NEUVRE
Contact : Luc GARREAU - Président
Tél. : 04 70 42 09 41
E-mail : nirina.lala@wanadoo.fr
Site Internet : www.enfance-soleil-madagascar.fr
Accès à l'eau, assainissement – Madagascar – *Voir encadré 8*

Lycée Paul-Constans

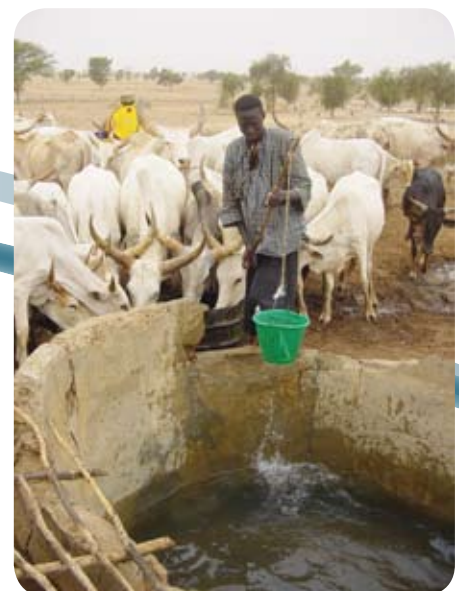
Rue Christophe-Thivrier
BP 415
03107 MONTLUCON Cedex
Contact : Jean-Charles SCHILL – Proviseur
Tél. : 04 70 08 19 30
E-mail : jean-charles.schill@ac-clermont.fr
Accès à l'eau - Mali

Lycée Théodore-de-Banville – Club de solidarité

12 cours Vincent-d'Indy
03000 MOULINS
Contact : Martine RABEYROUX – Conseillère
Principale d'Education
Tél. : 04 70 44 26 42
E-mail : martine.rabeyroux@laposte.net
Accès à l'eau – Mali – *Voir encadré 10*

Teraanga – Comité de jumelage Brugheas/Le Donjon/St-Yorre/Nguekokh

Mairie
18 rue de l'église
03700 BRUGHEAS
Contact : Jean-Louis CHAMPAGNAT -
Président
Tél. : 04 70 97 58 00
E-mail : jlc.lechai@wanadoo.fr
Site Internet : www.teraanga-cdj-nguekokh.fr
Accès à l'eau, assainissement – Sénégal –
Voir encadré 7



Cantal

Comité Cantalien pour la Solidarité Internationale

Chez Monsieur Jean-Claude FESTAS
Crayssac
15400 MENET
Contact : Jean-Claude FESTAS - Président
Tél. : 04 71 62 94 18
E-mail : jcfestas@hotmail.com
Accès à l'eau, assainissement – Burkina-Faso – *Voir encadré 4*

Lycée des Métiers de l'Eau et de la Gestion Comptable de Mauriac

Avenue Raymond-Cortat
15200 MAURIAC
Contact : Robert NOIREL – Provisur
Tél. : 04 71 68 05 33
E-mail : robert.noirel@ac-clermont.fr
Site Internet : www.lyc-mauriac.ac-clermont.fr
Renforcement des capacités – Burkina-Faso – *Voir encadré 9*

Teranga Africa ODSAMS Millau Mali Salvanhac

15800 VIC-SUR-CERE
Contact : Philippe Le Révérend – Président
Tél. : 04 71 47 54 61
E-mail : teranga.odsams@orange.fr
Site Internet : www.teranga-africa.fr
Accès à l'eau - Mali

Haute-Loire

Une Goutte d'Aïgue

Au Syndicat des Eaux du Velay
Rue Hyppolyte-Malègue, ZA de Taulahc
43000 LE PUY-EN-VELAY
Contact : Pierre RAMAIN
Tél. : 04 71 02 12 13
E-mail : sgev@wanadoo.fr
Accès à l'eau, irrigation – Maroc – *Voir encadré 3*

Puy-de-Dôme

Association H2O

8 rue du Colombier
63400 CHAMALIERES
Contact : Jean-Pierre WAUQUIER - Président
Tél. : 04 73 31 83 15
E-mail : jpwh2o@aura-auvergne.com
Site Internet : www.association-h2o.com
Accès à l'eau – Burkina-Faso – *Voir encadré 4*

Auvergne Mainpat Tibet

Centre associatif
21 rue Jean-Richepin
63000 CLERMONT-FERRAND
Contact : Nathalie BELICARD
Tél. : 04 70 58 56 61
E-mail : nathalie.belicard@wanadoo.fr
Site Internet : www.amtibet.com
Accès à l'eau – Inde – *Voir encadré 5*

Auvergne Nord Cameroun Développement (AUNOCA-DEV)

34 place Notre-Dame de la Rivière
63110 BEAUMONT
Contact : Jeanne-Françoise VINCENT - Présidente
Tél. : 04 73 26 77 01
E-mail : aunocadev@gmail.com
Site Internet : http://aunocadev.com
Accès à l'eau, assainissement, préservation de l'environnement – Cameroun – *Voir encadré 11*

Billom Sans Frontières

Ocal – Rue Carnot
63160 BILLOM
Contact : Cathy FOURNET - Présidente
Tél. : 04 73 68 43 25
E-mail : cathybillom@yahoo.fr
Accès à l'eau – Burkina-Faso

Électriciens Sans Frontières

EDF Délégation Régionale Auvergne
Centre Onslow - 12 avenue Marx-Dormoy
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Contact : Gérard DURAND
Tél. : 04 73 84 60 36
E-mail : g.durand@cegetel.net
Accès à l'eau – Maroc – *Voir encadré 14*

/...



**Fédération des électriciens et gaziers du
Secours Populaire Français - Comité de
Clermont-Ferrand**

32 avenue de la République
63000 CLERMONT-FERRAND
Contact : Bernard AMIOT – Trésorier
Tél. : 06 84 40 18 04
E-mail: bernard.amiot6@wanadoo.fr
Accès à l'eau - Madagascar

Fédération Ensemble

11, rue des Saulées
63400 CHAMALIERES
Contact : Marie-Claire TIXIER - Présidente
Tél. : 04 73 62 12 48
E-mail : tixier.marie-claire@cegetel.net
Site Internet : www.ensemble-humanitaire.com
Accès à l'eau, assainissement, irrigation –
Mali – *Voir encadré 1*

**Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde
(LACIM)**

Contact : Jacques FONTAINE – Vice-
président
Tél. : 04 73 26 04 99
E-mail : jacques.fontaine@gmail.com
Site Internet : www.lacim.fr
Accès à l'eau, assainissement - Mali

**Mission des Relations Internationales de
Clermont-Ferrand**

17-19 rue des Archers
63000 CLERMONT-FERRAND
Contact : Gérard QUENOT - Directeur
Tél. : 04 73 42 13 91
E-mail : mri@ville-clermont-ferrand.fr
Site Internet : www.clermont-international.org
Accès à l'eau – Gabon – *Voir encadré 2*

Song Taaba

84 boulevard Aristide-Briand
63000 CLERMONT-FERRAND
Contact : Laura KREMERS - Présidente
E-mail : song.taaba.63@gmail.com
Assainissement – Burkina-Faso – *Voir encadré 8*

Une goutte d'eau pour l'Afrique

Chez M. André Ménager
8 rue de la Roche
63570 AUZAT-LA-COMBELLE
Contact : André MENAGER - Président
Tél. : 04 73 96 16 08
E-mail : andre.menager@free.fr
Site Internet : www.gouttedeau.fr.st
Accès à l'eau – Mali – *Voir encadré 12*

**Ville de Cournon-d'Auvergne
Culture - Service Jumelages**

Place de l'Hôtel de Ville
63800 COURNON-D'Auvergne
Contact : Marcel CURTIL – Adjoint au
maire en charge des jumelages et de la
coopération
Tél. : 04 73 69 94 57
E-mail : m.curtill@cournon-auvergne.fr
Site Internet : www.cournon-auvergne.fr
Accès à l'eau – Cuba – *Voir encadré 13*

Vivre en Brousse

Chez Mme Martine MOY
63 route de Volvic – Paugnat
63410 CHARBONNIERES-LES-VARENNES
Contact : Martine MOY - Présidente
Tél. : 06 18 01 54 05
E-mail : vivre-en-brousse@wanadoo.fr
Site Internet : <http://vivreenbrousse.typepad.com/blog/>
Accès à l'eau, Irrigation – Sénégal – *Voir encadré 6*



Répertoire des principaux partenaires financiers dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Ce répertoire présente les principaux partenaires financiers susceptibles de cofinancer un projet d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement dans un pays du Sud. Il ne prétend pas recenser tous les financements existants, mais ceux qui correspondent le mieux aux types d'acteurs et de projets qui sont habituellement proposés en Auvergne. Il doit permettre aux acteurs concernés d'être en mesure de cibler rapidement les partenaires financiers auxquels ils peuvent s'adresser, en fonction de la taille de leur structure et du dimensionnement de leur projet.

FINANCEMENTS PRIVÉS

Fondation Ensemble : « Fonds Microprogrammes »

Domaines d'intervention :

- Biodiversité animale,
- Eau et assainissement, développement durable.

Types de structures éligibles : petites associations

Critères financiers :

- Montant maximal de la subvention totale : 30 000 €
- Participation jusqu'à 50% du budget total du projet

Observations : les demandes peuvent être adressées tout au long de l'année

Site Internet : www.fondationensemble.org



Fondation Ensemble : « Fonds Programmes »

Domaines d'intervention :

- Eau et assainissement dans les pays émergents
- Autres actions de développement durable dans les pays émergents

Types de structures éligibles : associations

Critères d'éligibilité spécifiques :

- Le budget du projet doit clairement intégrer une ligne évaluation (frais pour une évaluation à mi-parcours et finale)
- L'appui est octroyé pour au moins deux ans
- Chaque année, des pays d'intervention prioritaires sont retenus

Critères financiers :

- Montant minimum : 50 000 € par an
- Participation jusqu'à 50% du budget total du projet
- Montant maximal de la subvention totale : 250 000 €
- 75% des financements complémentaires à la subvention de la fondation doivent être acquis lors de la signature de la convention

Observations : deux périodes de présélection sont fixées dans l'année : mars pour la commission de juin, et septembre pour la commission de novembre.

Site Internet : www.fondationensemble.org

Fondation Véolia Environnement

Types de structures éligibles : associations, collectivités, entreprises

Critères d'éligibilité spécifiques :

- Parrainage obligatoire du projet par un salarié ou un retraité du groupe Véolia
- La fondation ne finance pas les projets déjà entamés



Critères financiers :

- Pas de montant minimal ou maximal
- Participation jusqu'à 50% du budget total du projet

Observations :

- Les dossiers de projet sont à déposer en ligne sur le site Internet de la Fondation
- Possibilités de bénéficier d'une assistance technique : les salariés de l'entreprise peuvent effectuer des missions sur place

Site Internet : www.fondation.veolia.com

Fondation SOGREA

Types de structures éligibles : associations

Critères financiers : pas d'indications ; cependant sur les projets récemment financés, les montants n'excédaient pas 10 000 €

Observations : possibilités de bénéficier d'une assistance technique : les salariés de l'entreprise peuvent effectuer des missions sur place

Site Internet : www.sogreah.fr

Fondation Danièle Mitterrand-France Libertés

Domaines d'intervention :

- La promotion du droit à l'accès à l'eau
- La défense du droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles
- Reconsidérer la richesse et notamment les nouveaux indicateurs de richesse et la promotion de l'économie sociale et solidaire dans la filière de la gestion des déchets

Types de structures éligibles : associations

Critères d'éligibilité spécifiques : France Libertés privilégie les projets avec une forte composante de sensibilisation et de plaidoyer sur des questions citoyennes et de défense des droits, plutôt que des projets de développement et d'infrastructure.

Critères financiers : pas d'indications. Consulter les appels à propositions publiés sur le site Internet.

Site Internet : www.france-libertes.org



Agence des micro-projets de la Guilde Européenne du Raid – « Dotations de solidarité Nord-Sud »

Domaines d'intervention : tout domaine

Types de structures éligibles : petites et moyennes associations

Critères financiers :

- Budget total inférieur à 65 000 €
- Montant de la subvention compris entre 1 500 et 7 500 €

Observations :

- Deux sessions d'attribution des subventions ont lieu annuellement (printemps et automne)
- La Guilde propose un accompagnement au montage du projet et à la rédaction du dossier

Site Internet : www.la-gilde.org



FINANCEMENTS PUBLICS

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Domaines d'intervention : soutien à la coopération « eau » en application de la loi Oudin

Types de structures éligibles : ONG, collectivités

Critères d'éligibilité spécifiques :

- Le siège de l'ONG ou la collectivité doivent être situés sur le bassin de l'Agence de l'eau
- Il existe des zones prioritaires d'intervention
- L'Agence ne finance pas de réhabilitations d'ouvrages.
- La demande doit parvenir à l'Agence avant le début de l'exécution du projet

Critères financiers :

- L'aide ne peut pas porter sur plus de deux années consécutives
- Montant maximal : 100 000 €/an
- Participation jusqu'à 50% du budget total du projet

Site Internet : www.eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Adour Garonne

Domaines d'intervention : soutien à la coopération « eau » en application de la loi Oudin

Types de structures éligibles : ONG, collectivités

Critères d'éligibilité spécifiques :

- Le siège de l'ONG ou la collectivité doivent être situés sur le bassin de l'Agence de l'eau
- Il existe des zones prioritaires d'intervention

Critères financiers :

- Participation jusqu'à 80% du budget total du projet

Site : www.eau-adour-garonne.fr



Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) – « Programme solidarité eau »

Types de structures éligibles : ONG

Critères d'éligibilité spécifiques :

- L'ONG française doit avoir une représentation permanente dans le pays aidé
- Zone prioritaires : pays francophones d'Afrique et de la péninsule Indochinoise (Vietnam, Cambodge, Laos), Madagascar, Haïti, Comores et Maroc

Critères financiers : pas d'indications

Observations : deux sessions d'attribution des subventions par an. Envoyer les dossiers avant le 15 avril et le 15 octobre de chaque année pour les réunions de la commission « eau » des mois de mai et novembre ; décision finale par le comité syndical respectivement en juin et décembre.

Site Internet : www.sedif.com



Ville de Paris – « Partager l'accès à l'eau – Paris solidaire »

Types de structures éligibles : ONG
Critères d'éligibilité spécifiques : durée des projets inférieure à 36 mois
Critères financiers : subventions comprises entre 10 000 et 300 000 €
Observations : Guichet unique ouvert toute l'année ; s'inscrire en ligne
Site Internet : www.paris.fr / onglet « Paris politiques » / rubrique « Paris à l'international »

Syndicats des eaux de la région Auvergne

Un certain nombre de syndicats des eaux auvergnats ont choisi d'appliquer la loi Oudin. Certains ont un partenaire habituel ; d'autres choisissent de soutenir un projet local en versant une subvention dont le montant varie entre 500 et 5 000 € par an. Ces derniers travaillent en lien étroit avec CERAPCOOP pour choisir le projet qu'ils soutiendront. Ne pas hésiter à vous adresser à CERAPCOOP pour faire connaître les projets en cours de montage.

Types de structures éligibles : associations, collectivités, établissements scolaires
Observations : Les syndicats des eaux votent leur budget aux mois de mars/avril de chaque année. Les dossiers de projet doivent être finalisés au mois de janvier au plus tard pour un éventuel soutien dans l'année.



Agence Française de Développement (AFD) - « Appui aux initiatives portées par les ONG »

Types de structures éligibles : ONG (associations loi 1901)
Critères d'éligibilité spécifiques : l'association doit avoir au moins trois ans d'existence
Critères financiers :

- Au moins 15 % du financement doit être d'origine privée
- La subvention accordée n'excède pas 50% du budget total

Site Internet : www.afd.fr / onglet « l'AFD » / rubrique « Nos partenaires/les ONG » / onglet « instruments de financement »

FINANCEMENTS PUBLICS / PRIVÉS

Grand Lyon / Veolia Environnement / Lyonnaise des Eaux / Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse – « Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau »

Types de structures éligibles : associations de solidarité internationale ou autorités locales
Critères d'éligibilité spécifiques :

- La durée du projet ne doit pas excéder 18 mois (pour les projets plus longs, possibilité de fractionner en phases)
- Il existe des priorités pays

Critères financiers : subventions comprises entre 10 000 et 100 000 €. La dotation annuelle du Fonds eau est de 1 050 000 €.
Site Internet : www.grandlyon.com / onglet « Je m'informe » / rubrique « Sur les relations internationales » / « Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau »





Focus « Loi Oudin – mode d'emploi »

CE QUE DIT LA LOI

La loi OUDIN-SANTINI du 9 février 2005 relative à la coopération des collectivités dans les secteurs de l'accès à l'eau et à l'assainissement a été modifiée le 7 décembre 2006. Elle est aujourd'hui rédigée ainsi :

(Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 art. 1 Journal Officiel du 10 février 2005)

(Loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 art. 49 Journal Officiel du 8 décembre 2006)

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz. »

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'application de la loi OUDIN peut aboutir concrètement à trois types de situations :

1) Une action de coopération décentralisée « classique » entre une collectivité française et une collectivité étrangère, selon les termes de l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (ceci sous-tend l'existence d'un partenariat, d'une convention, etc.) ;



2) Une action d'aide d'urgence au bénéfice d'une collectivité étrangère dans un contexte de crise humanitaire. Dans ce cas, il n'est pas obligatoire que l'appui soit formalisé par une convention ;

3) Une action menée par délégation à un opérateur de solidarité internationale du type Organisation Non Gouvernementale ou à un groupement d'acteurs (collectivités, ONG, etc.), sous la forme d'une participation financière.

LES CHAMPS D'APPLICATION

Les fonds dégagés dans le cadre de la loi OUDIN peuvent être utilisés pour financer des actions d'urgence ou des projets de développement.

Les projets peuvent concerner l'accès à l'eau potable et/ou l'assainissement et/ou la formation et/ou la protection de la ressource.



Remarque :

La loi OUDIN a un champ d'application vaste et sa mise en œuvre est simple tant que les projets financés concernent le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement. Ceci signifie entre autres :

- Qu'une collectivité ayant l'assainissement comme compétence principale peut soutenir un projet d'accès à l'eau potable et inversement,
- Qu'un projet d'irrigation seule ne peut être financé par la loi OUDIN ; en revanche, un projet global essentiellement centré sur l'accès à l'eau et contenant un volet irrigation peut être financé par la loi OUDIN.

LE CALCUL DU 1%

Cas général :

L'assiette de calcul du 1% « comprend l'ensemble des sommes perçues auprès des usagers et assimilés, en y incluant les recettes de ventes d'eau en gros, ou du transport et du traitement d'eaux usées provenant d'autres collectivités (lorsqu'il s'agit de prestations qui ne sont pas directement facturées à l'utilisateur). Dans ces derniers cas, [il est recommandé] que les deux collectivités se concertent afin de fixer des taux dont le cumul ne dépassera pas 1% pour l'utilisateur final (même si ce n'est pas explicitement interdit par la loi).

Les recettes des prestations annexes (frais d'accès au service, participations pour raccordement à l'égout, etc.) peuvent également être prises en compte.

En revanche, les recettes perçues pour compte de tiers (redevance des Agences de l'eau et TVA notamment), les subventions, fonds de concours, aides des Agences de l'eau et les emprunts sont exclus. »

Lorsque le service est délégué :

« Les recettes fermières ne relèvent pas du budget annexe et n'entrent donc pas dans l'assiette du 1% (il s'agit de fonds privés dont le délégataire a libre usage). Toutefois, rien ne s'oppose à ce que le délégataire contribue au financement des opérations engagées par la collectivité, soit à son initiative, soit en vertu d'une disposition contractuelle.

Dans l'esprit de la loi, si cette contribution est explicitement prélevée sur le tarif fermier, il est recommandé de rester en deçà du seuil de 1%.

Si les fonds ainsi collectés sont reversés à la collectivité, ils doivent alors être pris en compte dans le seuil du 1% du budget de celle-ci. Il peut donc être préférable de prévoir des contributions directes du délégataire aux actions décidées d'un commun accord. »

Source : FNCCR – La Lettre des Services des eaux – N° 248 – 23 juillet 2007

COMMUNIQUER

Il n'y a aucune obligation pour la collectivité de communiquer auprès des usagers son choix d'appliquer la loi OUDIN et les montants engagés ; il n'est donc pas nécessaire d'indiquer sur la facture le prélèvement effectué. Cependant, il est recommandé d'agir avec le maximum de transparence d'autant que les enquêtes montrent que la plupart des usagers ne sont pas opposés à ce qu'une partie de leurs contributions servent à financer des programmes de développement. Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire qui s'ajoute à la facture habituelle mais d'un pourcentage prélevé, ce qui rend l'application de la loi OUDIN « indolore » pour l'utilisateur.

La transparence est la meilleure manière de susciter l'adhésion et d'ouvrir le débat sur les questions de solidarité Nord-Sud, en particulier autour de la thématique « eau » qui concerne tout un chacun. La mobilisation en faveur de l'aide au développement dans le domaine de l'eau doit s'appuyer sur l'adhésion du grand public ; en ce sens, la loi OUDIN, bien appliquée et explicitée, peut avoir un effet levier pour dégager d'autres financements.



CONTACTS UTILES

Vous êtes une collectivité et vous souhaitez appliquer la loi OUDIN : des organismes existent pour vous aider à construire un projet et/ou répondre à vos questions :

- FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : www.fnccr.asso.fr
- pS-Eau (Programme Solidarité Eau) : www.pseau.org
- CERAPCOOP (Centre de Ressources et d'Appui pour la Coopération internationale en Auvergne) : www.cerapcoop.org





Boîte à outils « coopération pour l'eau et l'assainissement »

Cette boîte à outils ne prétend pas être exhaustive, mais donne un certain nombre de pistes et de contacts utiles pour vous appuyer dans votre démarche de projet de solidarité « eau et assainissement ».

SUR LA THÉMATIQUE

pS-Eau – Programme Solidarité-Eau

– Réseau de partenaires pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du Sud :

Site Internet : www.pseau.org

Type d'informations : Projets, contacts, publications, brochures, etc.

IRC – Centre International de l'Eau et de l'Assainissement :

Site Internet : www.fr.irc.nl

Type d'informations : Lettre d'information mensuelle « Sources Nouvelles » ; Publications, articles, projets, etc.

SUR LES ACTEURS ET LES PROJETS

Base de données d'acteurs

pS-Eau – Programme Solidarité-Eau :

Site Internet : www.pseau.org

À consulter : l'annuaire des acteurs de l'eau, base de données en ligne qui permet de rechercher des exemples de projets par thématique, zone géographique, etc.

Ritimo – Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale :

Site Internet : www.ritimo.org

À consulter : rubrique « Connaître les acteurs de solidarité internationale » pour consulter la base de données nationale et certaines bases de données régionales des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale.

CERAPCOOP – Centre de Ressources et d'Appui pour la Coopération Internationale en Auvergne

Site Internet : www.cerapcoop.org

Contact : Cécile DIARRA

Téléphone : 04 73 35 20 65

E-mail : diarra.cerapcoop@orange.fr



À consulter : une base de données des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en région Auvergne ; un état des lieux de la coopération auvergnate dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, un espace dédié à l'eau en page d'accueil du site.

Quelques acteurs clés :

AFD – Agence Française de Développement :

Site Internet : www.afd.fr

À consulter : le portail « eau » de l'AFD : <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home/Portail-Projets/Eau>

Eau-Vive – Association de solidarité internationale :

Site Internet : www.eau-vive.org

CREPA – Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût, réseau régional basé à Ouagadougou :

Site Internet : www.reseaucrepa.org

Type d'informations : projets, services, documentation, etc. sur les actions menées dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest.

SUR LA METHODOLOGIE DE PROJET

Montage de projets « eau et assainissement » :

Guides du pS-Eau, en particulier :

- « Vous montez un projet d'approvisionnement en eau de boisson ? Avez-vous pensé à... » : quelques bonnes questions à se poser avant de se lancer dans un projet hydraulique ;
 - « Concevoir et mettre en œuvre le suivi-évaluation des projets eau et assainissement »
 - « L'assainissement dans les pays en développement »
 - « Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement » (conçu en priorité pour les collectivités territoriales)
- Téléchargeables sur le site : www.pseau.org



Supports techniques :

- **Fiches techniques OIEau / ReFEA :**

Ces fiches, mises au point par l'Office International de l'Eau et le Réseau Francophone sur l'Eau et l'Assainissement, décrivent différentes techniques pour améliorer l'accès à l'eau potable ou à l'assainissement à faible coût dans les pays en voie de développement.

Fiches téléchargeables sur le site : <http://www.oieau.fr/ReFEA/>

- **Boîte à outils ECOSAN :**

Le CREPA a souhaité diffuser les résultats des travaux de recherche sur l'assainissement écologique (ECOSAN) entrepris durant la période 2002-2006 à travers une boîte à outils destinés aux utilisateurs potentiels.

À consulter : le site Internet : www.reseaucrepa.org, dans la rubrique « Produits » puis « Boîte à outils ECOSAN ».

- **Méthode PHAST :**

La méthode PHAST (« Participatory Hygiene and Sanitation Transformation ») est une méthode d'approche participative basée sur la définition, avec les populations locales, des problématiques liées à l'hygiène et l'assainissement. L'application de cette méthode a pour objectif la lutte contre les maladies liées au manque d'hygiène.

À consulter sur le site : www.interaide.org

- **Données hydrogéologiques : base de données AQUASTAT**

AQUASTAT est le système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO, développé par la Division des terres et des eaux. Le mandat principal du programme est la collecte, l'analyse et la diffusion d'information sur les ressources en eau, l'utilisation de l'eau et la gestion de l'eau agricole avec un accent sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes. Ainsi, les utilisateurs peuvent trouver de l'information synthétique et régulièrement mise à jour aux niveaux mondial, régional et national.

À consulter sur le site : www.fao.org

SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS

pS-Eau – Programme Solidarité-Eau :

Site Internet : www.pseau.org

À consulter : Rubrique « Appui-Conseil », puis « Financement des actions de solidarité internationale ».

CERAPCOOP – Centre de Ressources et d'Appui pour la Coopération Internationale en Auvergne

Site Internet : www.cerapcoop.org

À consulter : Fiche « Financements pour les projets eau et assainissement », téléchargeable dans la rubrique « Espace Eau ».

SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

pS-Eau – Programme Solidarité-Eau :

Site Internet : www.pseau.org

À consulter : Rubrique « Formations », qui permet d'accéder à une base de données des formations proposées autour de la thématique « eau ».

Toilettes du Monde – Association de solidarité internationale qui propose des modules de formations spécifiques sur la thématique de l'assainissement

Site Internet : www.toilettesdumonde.org



SUR LE PLAIDOYER

Partenariat Français pour l'Eau (PFE) :

Le PFE rassemble les acteurs français de l'eau intervenant à l'international ; c'est un forum d'échanges sur la gouvernance et la gestion des ressources en eau qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda international.

Site Internet : www.partenariat-francais-eau.fr

Coalition Eau :

collectif d'ONG intervenant dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Site Internet : www.coalition-eau.org

Fondation Danielle MITERRAND-France Libertés :

Site Internet : www.france-libertes.org

SUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

pS-Eau / ARENE Ile-de-France qui proposent, en partenariat, une base de données en ligne, « pédag'eau », recensant toute sorte de supports pédagogiques (articles, expositions, vidéos, DVD, etc.), avec pour chacun une description, résumé du contenu et le contact pour se le procurer.

Site Internet : www.pedag-eau.fr

Ritimo gère un site d'information sur l'eau qui se veut une plateforme indépendante d'information et de références sur la question de l'eau au niveau mondial sous tous ses aspects, dans une optique de justice, de démocratie et de soutenabilité.

Site Internet : www.partagedeseaux.info

L'ONG Eau Vive propose une bande dessinée intitulée « *Les Maîtres de l'eau* », publiée en partenariat avec la société Ubisoft, pour sensibiliser le jeune public à la question de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour le plus grand nombre.

Site Internet : www.eau-vive.org





Guide de la coopération pour l'eau potable et l'assainissement en Auvergne

États des lieux et outils

Rédacteurs :

pS-Eau : René ALA, Guillaume Aubourg,
CERAPCOOP : Raymond-Philippe GARRY et Cécile Diarra

Crédits photos :

Thierry Helsen (couverture et page 31), Daniel Dissard (couverture et pages 7, 14, 16, 17, 20, 22, 24, 26, 33), Beboy - Fotolia.com (page 3), Irochka - Fotolia.com (couverture et bas de pages), Astrid Berge (pages 12 et 32), Cerapcoop et les acteurs de la coopération « eau et assainissement » pour toutes les autres illustrations.

Mise en page :

IP3C - Isabelle Piat Concept - Communication - Culture
9 Impasse Pasteur 63400 CHAMALIERES - Tél. : 04 73 35 23 17



Imprimerie :

Diazo 1 - ZI du Brézet 10 r des Frères Lumière
63014 CLERMONT FERRAND CEDEX 2 - Tél. : 04 73 19 69 00

Imprimé en mars 2012

